

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 8 mai 2024

POINT DE SITUATION HÉBERGEMENT D'URGENCE

En amont de la dernière période hivernale, le préfet de la Somme, Rollon MOUCHEL-BLAISOT, avait missionné les services de l'Etat, en collaboration avec la ville d'Amiens, pour ouvrir 34 places d'abri de nuit pour les femmes et les enfants (portées par l'association AGENA) et 50 places d'abri de nuit pour le public "familles" (portées par l'association AVENIR) en plus des 30 places supplémentaires habituellement ouvertes.

Certes, si le 30 avril dernier, après l'avoir prolongé encore d'un mois après la fin de la période hivernale, le dispositif temporaire de 34 places d'abri de nuit, mis en place au début de l'hiver et porté par l'association AGENA, a été fermé, les autres ont été prolongés.

La Somme maintient ainsi son dispositif d'hébergement d'urgence à un haut niveau capacitaire, malgré l'adoucissement des températures. Pour rappel, elle dispose du deuxième taux d'équipement en places d'hébergement d'urgence rapporté à la population de la région des Hauts de France. Les capacités d'accueil ont doublé depuis 2017 et le parc d'hébergement d'urgence total s'élève ainsi à 855 places à ce jour. La mobilisation des services de l'Etat en faveur de l'hébergement d'urgence reste entière afin de répondre, au cas par cas, aux besoins des personnes les plus vulnérables

La gestion de ce dispositif d'hébergement d'urgence est cependant rendue difficile par la présence de personnes déboutées du droit d'asile qui, dans leur grande majorité, ne présentent pas les critères requis pour une admission au séjour à titre exceptionnel. Un hébergement au dispositif de préparation au retour -DPAR- de Péronne est alors systématiquement proposé, avec un accompagnement dédié. Il est en effet nécessaire que le parc d'hébergement d'urgence, malgré sa taille, ne soit pas saturé par des présences prolongées indues afin de pouvoir continuer à accueillir les publics prioritaires.

Concrètement, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO-115) continue donc à s'appuyer sur les places d'hébergement d'urgence de la halte de nuit d'Avenir, en sus des capacités permanentes existantes, pour que toutes les familles puissent avoir accès à un hébergement temporaire en privilégiant celles avec des enfants en très bas âge en particulier et les personnes vulnérables en général.